

## **13.15. Stratégie d'investissement**

### **13.15.1. CC génère deux sortes de revenus :**

13.15.1.1. Des revenus d'exploitation comme, sans toutefois s'y limiter, les frais d'adhésion, les commandites, les dons attribués à des projets spéciaux, les revenus d'intérêts ou les dividendes.

13.15.1.2. Des revenus ne provenant pas de l'exploitation comme, sans toutefois s'y limiter, les dons non attribués à des projets spéciaux.

**13.15.2.** Les revenus d'exploitation servent à financer les besoins à court terme de CC. Par conséquent, les revenus d'exploitation seront investis dans des placements liquides y compris des comptes de dépôt du marché monétaire, des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, et ainsi de suite. Le terme maximal de ces investissements ne devra pas dépasser 365 jours.

**13.15.3.** Les revenus ne provenant pas de l'exploitation servent à créer des revenus d'exploitation pour l'Association. Ces fonds seront investis dans une combinaison de produits à court et long termes afin d'obtenir un rendement positif de ces investissements.

**13.15.4.** Les dividendes et revenus d'intérêt s'accumuleront tous les ans du 1er avril au 31 mars. Le total cumulatif sera transféré aux revenus d'exploitation de l'exercice suivant.

**13.15.5.** Les revenus ne provenant pas de l'exploitation seront placés dans divers placements liquides à court terme et des placements à faible risque à plus long terme. Dès que les revenus ne provenant pas de l'exploitation atteindront 500 000 dollars, le comité de finance et de la vérification demandera à des gestionnaires financiers professionnels des propositions d'utilisation de ces fonds, qu'il soumettra à l'approbation du conseil d'administration.

**13.15.6.** Avant d'effectuer un quelconque investissement, le conseil d'administration examinera les stratégies d'investissement à long terme.